

S.A.S « 5 ÉTOILES »
R.C.S. DE ROUEN N° 942 552 431
Siège social : Apt 6 ,13 Rue Paul Verlaine-Immeuble Marabouts
76120 Le Grand- Quevilly

Capital social : 1 000 €

Procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique
Prises le 13 mai 2025 au siège social de la société.

Je soussigné Monsieur MOHAMED DHIAF, agissant en qualité de Président et d'actionnaire unique de la **SASU « 5 ÉTOILES »**, prend les décisions ci-après concernant :

- ✓ Le transfert du siège social dans le département ;
- ✓ La prise d'activité ;
- ✓ La modification des statuts ;

Prise de décisions

Première décision :

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société sis actuellement au *Apt 6 ,13 Rue Paul Verlaine-Immeuble Marabouts 76120 Le Grand- Quevilly* à l'adresse suivante : **47 rue d'Amiens 76 000 Rouen** compter du 13 mai 2025.

Deuxième décision :

Comme conséquence de la première décision prise, l'associé unique décide de modifier, de la manière suivante, l'article 4 des statuts :

Article 4 – Siège social

Le premier alinéa de cet article est annulé dans sa forme initiale figurant dans les statuts et sera désormais rédigé de la manière suivante :

« Le siège social de la société est fixé à : 47 rue d'Amiens 76 000 Rouen »

Le reste de l'article demeure sans changement.

Troisième décision :

L'associé unique décide de commencer son début d'activité à compter du 13 mai 2025 au 47 Rue d'Amiens 76000 Rouen.

Quatrième décision :

Le Président accomplira toutes les formalités requises par la loi en conséquence des décisions qui précèdent.

De tout ce qui précède, le Président a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Fait à Rouen

LE 13/05/2025

Signature des parties :

MOHAMED DHIAF

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.